DEBOUT L'ÉCOLE ! EXIGEONS DES MOYENS !

Plus de justice sociale et d'égalité ? Du discours aux actes Madame la Ministre ! La dotation pour la rentrée 2015 en Gironde, **c'est 103 postes en plus pour 2000 élèves supplémentaires**. Les nouvelles mesures pour l'éducation prioritaire (allègement en REP +) et la direction d'école (1/2 journée supplémentaire pour les écoles de 9 classes) nécessitent environ 1/3 de ces moyens. Il reste un peu plus de 70 postes pour ouvrir des classes (au mieux 1 poste pour 26 élèves), pour le remplacement, pour la formation continue en déshérence, pour les RASED, le plus de maîtres que de classes... et les promesses faites aux écoles sortantes de l'éducation prioritaire.
À l'évidence, le compte n'y est pas !

295 postes seraient nécessaires pour rejoindre le taux d'encadrement moyen de la France :

Classement par rapport aux autres départements Français

Situation rentrée 2014 en Gironde	Classement *
923 écoles (325 maternelles) – 134 105 élèves – 6732 postes	
Nombre d'élèves par classe : 24,41 - maternelle : 25,81 / élémentaire : 23,98	87ème rang
RRS +Eclair : 22,24 / hors RRS : 25,25	
Scolarisation des 2 ans : 917 - 4,43 % contre 5,28 en 2013	80ème rang
Remplacement : nombre de jours non remplacés : 32 047 en 2012/13	97ème rang
taux de remplacement effectif : 73,91 %	
Emplois pour besoins éducatifs particuliers (dont RASED) : 6,79 %	65ème rang
199 postes psy+E+G (150 supprimés depuis 2008)	
Emploi de conseillers pédagogiques (R 2013) : 72 soit 1,07 %	94ème rang
Emploi de conseillers pédagogiques (R 2013) : 72 soit 1,07 %	74ème rang

En regard du budget insuffisant pour répondre aux enjeux de l'École, pourtant réaffirmés par le président de la république, ce sont 38 milliards de cadeaux au patronat et 50 milliards en moins pour les collectivités et services publics : **d'autres choix économiques s'imposent !**

Allocation progressive des moyens : nouvelles modalités d'attribution des postes pour masquer « l'indigence » des moyens au nom de l'équité.

L'allocation progressive des moyens n'obéit à aucun critère objectif pour l'attribution des postes, supprime les seuils d'ouverture et de fermeture des classes et procède par redéploiement dans une enveloppe contrainte. Écoles défavorisées ? Écoles favorisées ? Quels arbitrages du DASEN qui reste sourd aux demandes de clarification de ces choix ? Est-ce à chaque école à faire la démonstration de ses besoins ?

Le 3 février, revendiquons ensemble les moyens nécessaires pour gagner la priorité à l'éducation sur tout le territoire !